

**COMPTE RENDU CAP LOCALE
 TABLEAU D' AVANCEMENT
 AU GRADE AAP de 2ème classe
 et AAP de 1^{er} classe
 (date d'effet au 1er janvier 2008)**

En préambule à cette CAP, vos élus CGT dans une déclaration dont vous pouvez retrouver l'intégralité sur notre site CGT 40, rappel :

- les tableaux d'avancement, ne doivent pas se transformer en une liste d'aptitude. Les agents bien notés bénéficient d'une cadence à l'avancement plus rapide.
- Les tableaux d'avancement doivent rester liés à l'ancienneté, seule reconnaissance de la qualification des agents.
- Nous revendiquons une modification en profondeur de la grille indiciaire avec la suppression des grades d'AAP2 et AAP1 qui n'ont aucune justification fonctionnelle.

Compte tenu de nos revendications et de notre désaccord sur l'établissement des tableaux d'avancement, les élus CGT ont décidé d'émettre un avis défavorable sur ce point porté à l'ordre du jour de la CAP locale.

Rappel des conditions applicables pour la réalisation du tableau d'avancement

AAP1 à AAP2	AAP2 à AAP1	C1 à C2
Avoir atteint le 5 ^{ème} échelon de leur grade au 31/12/2007	Être au 7 ^{ème} échelon de leur grade depuis au moins 2 ans au 31/12/2007	Être au 7 ^{ème} échelon de leur grade depuis au moins 2 ans au 31/12/2007
6 ans de service effectif dans leur grade au 31/12/2007	5 ans de service effectif dans leur grade au 31/12/2007	5 ans de service effectif dans leur grade au 31/12/2008

De plus tous les agents promouvables doivent avoir obtenu la note de référence en 2005, 2006, 2007 sous réserve de l'examen des situations d'agents notés à -0,01 en 2007
 les critères retenus par la DGCP sont les suivants : L'échelon – le total de l'évolution de la note sur les trois dernières années – l'ancienneté dans l'échelon

Examen tableau d'avancement au grade de :

AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DU TP 2^{ème} classe : 4 agents classés 4 proposés

Proposition de l'administration Classement par grade et notations		Proposition de la CGT Classement ancienneté	
1	MARTIN CHRISTELLE	1	BEHELLI CAROLINE
2	OLIVEAU JEAN CHRISTOPHE	2	GANOOTE XAVIER
3	BEHELLI CAROLINE	3	OLIVEAU JEAN CHRISTOPHE
4	GANOOTE XAVIER	4	MARTIN CHRISTELLE

Observation : La note de service N°08-010-v32 du 12-02-2008 prévoit :

§ 4.2. AGENTS BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIORITÉ D'INSCRIPTION

Les agents inscrits sur une liste complémentaire en 2007 et non nommés au grade supérieur faute d'emploi vacant ainsi que les agents déjà proposés et classés par les trésoriers-payeurs généraux en 2007 mais non inscrits sur les tableaux d'avancement 2007 devront être proposés et classés en priorité pour une inscription sur les tableaux d'avancement 2008 (sous réserve de remplir les conditions statutaires pour l'année 2008).

Tout déclassement d'un agent, d'une année sur l'autre, devra être dûment justifié dans le procès-verbal de la C A P locale.

Nous signalons la situation particulière de Mme BECHELLI inscrite au tableau en 2007 et non promue, qui selon cette note de service devrait être en première position et ne figure qu'en troisième position dans la proposition de l'administration.

Réponse de M. le Président de la CAP : nous reprenons tel quel les tableaux fournis par la DGCP .

Vote sur la proposition de l'administration soumit à la CAP centrale :

Pour : parité administrative et FO

Contre : CGT et CFDT

Examen tableau d'avancement au grade de :

AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DU TP 1er^e classe :

Proposition de l'administration Classement par grade et notations		Proposition de la CGT Classement ancienneté	
1	RICHER RITA	1	<i>RICHER RITA</i>
2	GAUZERE SYLVIE	2	<i>GAUZERE SYLVIE</i>
3	GERARD CHRISTOPHE	3	<i>DUBROCA JEAN ERIC</i>
4	REBOUL JOSIANE	4	<i>PONCET ALAIN</i>
5	ETCHART SYLVIE	5	<i>GERVAIS DIDIER</i>
6	LOUMIE JOCELYNE	6	<i>DANTHEZ VINCENT</i>
7	PONCET ALAIN	7	<i>LABOUYRIE SERGE</i>
8	GERVAIS DIDIER	8	<i>LACOSTE DANIELLE</i>
9	LABOUYRIE SERGE	9	<i>VIDAL MAUD</i>
10	LACOSTE DANIELLE	10	<i>SOUBAIGNE THIERRY</i>
11	VIDAL MAUD	11	<i>DUPOUY BERNADETTE</i>
12	VILLALON MARIE ANNICK	12	<i>VILLALON MARIE ANNICK</i>

Même observation pour Mme LACOSTE Danielle que sur le tableau précédent concernant Mme BECHELLI, la direction locale reprenant le même discours, propose cet agent en 10^{ème} position, l'an passée elle était en 11ème position, et n'a pas été promue espérons pour elle que cette fois sera la bonne ! ! !

La CGT constate que les propositions retenues par l'administration locale transforment aujourd'hui le tableau d'avancement en une véritable liste d'aptitude. La direction entre dans une logique d'individualisation des carrières et des rémunérations, remettant en cause nos garanties statutaires.

L'administration prend la responsabilité au travers de la notation de casser la dynamique d'équipe nécessaire au bon fonctionnement de nos postes comptables et services.

Pour la CGT, la notation devrait être sans effet sur l'avancement de grade.

Pour la CGT, Les attributions des enveloppes capital mois de la DGCP, sont nettement insuffisantes pour reconnaître la qualité du travail des agents C et B, et ne permet pas de donner satisfaction et la même chance à tous, seul 20% des agents sont récompensés.

La lecture des tableaux montre que la notation est totalement subjective, liée à la disparité des notateurs, des postes, service et des enveloppes mois réparties.

Pour une bonne notation, il est préférable d'appartenir à une unité de travail stable, vissé sur sa chaise avec un supérieur qui s'empoussiére dans son bureau, ou être près du bon dieu ou du bon sain...t ! ! ! Plutôt que d'appartenir à une unité de travail en pleines restructurations, changeant de supérieur tous les six mois. L'immobilité paye plus que la mobilité choisie ou imposée.

Vote sur la proposition de l'administration:

Pour parité administrative et FO

Contre CGT et CFDT

TABLEAU D'AVANCEMENT à CONTRÔLEURS 1ère classe

DUPOUY JEAN LOUIS

Vote pour parité administrative FO CGT

SALLABER JEAN MARC

Vote contre CFDT après lecture d'une motion

AUBERT COLETTE

FUENTES MICHELLE

CAZENAVE ERIC